Nations Unies S/PV.5757



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5757e séance

Jeudi 11 octobre 2007, à 13 h 35

New York

Président :	M. Christian	(Ghana)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Kuwari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Myanmar

07-53787 (F)

La séance est ouverte à 13 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité est satisfait de la mission récemment accomplie par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, M. Ibrahim Gambari, et de l'exposé qu'il a fait le 5 octobre 2007 à la demande du Conseil. Il réaffirme son soutien énergique et sans faille à la mission de bons offices du Secrétaire général conformément à la résolution 61/232 de l'Assemblée générale, et remercie le Secrétaire général de son engagement personnel.
>
> Le Conseil déplore vivement l'utilisation de la violence contre des manifestations pacifiques. Il accueille favorablement la résolution S-5/1 du Conseil des droits de l'homme en date du 2 octobre 2007. Il souligne l'importance de la libération rapide de tous les prisonniers politiques et des autres détenus. Il demande au Gouvernement du Myanmar d'œuvrer avec toutes les parties concernées dans le sens de l'apaisement de la situation et d'une solution pacifique.
>
> Le Conseil souligne qu'il est nécessaire que le Gouvernement du Myanmar crée les conditions nécessaires à l'établissement d'un véritable dialogue avec Daw Aung San Suu Kyi et toutes les parties et groupes ethniques concernés afin d'aboutir à une réconciliation nationale n'excluant personne, avec l'appui direct de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil encourage le Gouvernement du Myanmar à examiner sérieusement les recommandations et propositions de M. Gambari et à prendre toutes les mesures voulues pour régler les problèmes politiques, économiques, humanitaires et de droits de l'homme qui inquiètent les populations, et souligne que c'est l'ensemble du peuple du Myanmar qui tient l'avenir du pays entre ses mains.
>
> Le Conseil se félicite que le Gouvernement du Myanmar se soit publiquement engagé à travailler avec l'ONU et ait nommé un officier chargé de la liaison avec Daw Aung San Suu Kyi. Il souligne qu'il importe que de tels engagements soient effectivement tenus. Il constate que le Gouvernement du Myanmar avait invité M. Gambari à se rendre dans le pays, et souligne qu'il appuie son retour dès que possible afin qu'il facilite des mesures concrètes et des résultats tangibles. Le Conseil engage le Gouvernement du Myanmar et toutes les parties concernées à coopérer pleinement avec M. Gambari.
>
> Le Conseil accueille favorablement le rôle important joué par les pays membres de l'ASEAN, qui incitent à la modération, appellent à une transition pacifique vers la démocratie, et soutiennent la mission de bons offices. Il note qu'une mission de bons offices est un processus, et encourage la communauté internationale à aider le Myanmar par son soutien et sa solidarité constants.
>
> Le Conseil entend rester activement saisi de la question. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/37.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.